



# CAZAUX PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac

(association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901)

[www.cazaux-plaisance.org](http://www.cazaux-plaisance.org)

L'association CAZAUX-PLAISANCE a été inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modifications parues au J.O. du 23 AVRIL 2005, et le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon.

## **COMPTE RENDU DE RÉUNION DE** **L'ASSEMBLEE GENERALE** **EXTRAORDINAIRE DE CAZAUX PLAISANCE** **DU 25 AOUT 2012**

L'A.G.E. s'est tenue le samedi 28 août 2012 à 17h15, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, afin de décider et d'approuver la modification de nos statuts ; cette réunion s'est tenue avant l'A.G. Statutaire annuelle.

Les convocations ont été envoyés sur le bulletin de juin 2012, indiquées aussi lors de l'A.G.O. du 20 juillet 2012, et rappel par courriels en août 2012.

**Projet de modifications des statuts** (ils ont été expliqués aussi lors de l'A.G.O. du 20 juillet) : voté à l'unanimité.

### **Explication des changements proposés :**

L'association n'est pas chargée de faire respecter la réglementation, mais se doit de communiquer les différentes règles concernant le port, aussi d'informer sur la réglementation concernant la circulation sur le lac.

De ce fait, l'association demande à être officiellement convoquée aux réunions officielles, et d'être interlocuteur auprès des plaisanciers, et de proposer des modifications ou ajustements, tant auprès de la Mairie, que de la Base aérienne , et de la DDTM33 , et de devenir membre du comité de Gestion (et pas seulement être membre de la commission consultative )et du comité de Gestion du port (CLUPP ) (et pas seulement de la commission consultative ), et de la commission de gestion NATURA2000 LAC FR7200714 zones humides de l'arrière dune du Pays de Born.

- L'association doit pouvoir s'associer avec d'autres associations et s'unir avec des fédérations ayant le nautisme comme but .
- Dans les membres du C.A. il est proposé qu'un des membres du bureau du club associatif du ski-nautique soit de droit membre du C.A. de Cazaux-Plaisance à titre consultatif.

### **Article 3 : Objet.**

3-1 :  
Objectif  
général.

Défendre les intérêts des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac.  
Rajouter : et des usagers du lac de Cazaux /Sanguinet/Biscarrosse (règlementation Navigation et sécurité)

A modifier :

3-2 : Buts.

L'association se propose d'œuvrer en concertation avec les autorités compétentes

(en particulier municipales), d'autres associations ...

pour : faire respecter le règlement intérieur de la Halte Nautique par les usagers et le public fréquentant le lac de Cazaux

- faire préciser et respecter les droits et les devoirs respectifs des usagers permanents ou occasionnels et du public,

- suggérer des aménagements, des évolutions techniques ou réglementaires permettant d'améliorer le fonctionnement et l'agrément d'utilisation de la Halte Nautique, de ses installations et de son environnement direct (abords, lac ...)

- de façon générale, défendre et faire respecter les droits et intérêts légitimes des usagers de la Halte Nautique, de ses installations, de son environnement ainsi, éventuellement, que les droits et devoirs associés à l'exercice des activités nautiques communément pratiquées avec un navire de plaisance et autres embarcations de loisirs nautiques, et aussi sur la réglementation concernant la circulation des loisirs nautiques sur le lac.

## **Article 10 : Administration.**

**10-1** : L'association est administrée par un conseil d'administration

composé de 12 membres élus. Les membres du conseil d'administration sont désignés pour deux ans par l'assemblée générale à la majorité des membres présents ou représentés, ils peuvent être reconduits dans leur fonction.

**10-2** : Un bureau est élu au scrutin secret pour deux ans par les membres

du conseil d'administration,

il comprend :

- **Un président,**
- **Un vice-président,**
- **Un secrétaire Général ( Conseiller Technique)**
- **Un trésorier, et si besoin un trésorier adjoint (archiviste)**
- **Un secrétaire-adjoint chargé de la mise en page du bulletin « Halte- Infos »**
- **Un webmaster responsable du fonctionnement du site <http://cazaux-plaisance.org>**
- **Le Président de l'association du ski-club, membre de droit à titre consultatif.**

**10-4** : Deux commissaires aux comptes sont élus tous les ans par l'assemblée générale  
Modifié par : Un vérificateur aux comptes bénévole

## **Article 13 : Assemblée générale ordinaire.**

En cas de besoin le Président peut, sur son initiative ou sur celle de la majorité plus un des membres de l'association, convoquer une assemblée générale extraordinaire. Les modalités à respecter sont celles de l'article 12.

Sera remplacée par une A.G. Ordinaire , et une A.G. Statutaire annuelle

(en juillet ou en août en alternance avec l'A.G.O.)

- Les A.G.Extraordinaires réservées comme la loi 1901 prévoit pour les modifications de statuts ou dissolution
- **Article 17 : Dissolution.**
- En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins de ses membres présents ou représentés à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est versé à une œuvre de charité choisie par l'assemblée
- (phrase modifiée : par une A.G.E. )

Les statuts originaux de l'association **CAZAUX-PLAISANCE** a été inscrite sous le **N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modifications parues au J.O. du 23 AVRIL 2005, et le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon.**

Les nouveaux statuts sont votés à l'unanimité.  
Les articles seront modifiés en conséquence,

Et seront mis sur le site : <http://cazaux-plaisance.org>

Le Président  
Jean-Jacques Debailleul

Le Secrétaire Général  
Claude Mulcey

le Trésorier  
Roger Malipied

**ASSOCIATION DES USAGERS DE LA HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX LAC**

***jean-jacques Debailleul***

*41 avenue de la Forêt  
33115 Pyla sur Mer*

*E-Mail : [contact.bureau@cazaux-plaisance.org](mailto:contact.bureau@cazaux-plaisance.org)*

*Tel : (06) 07 53 60 49*